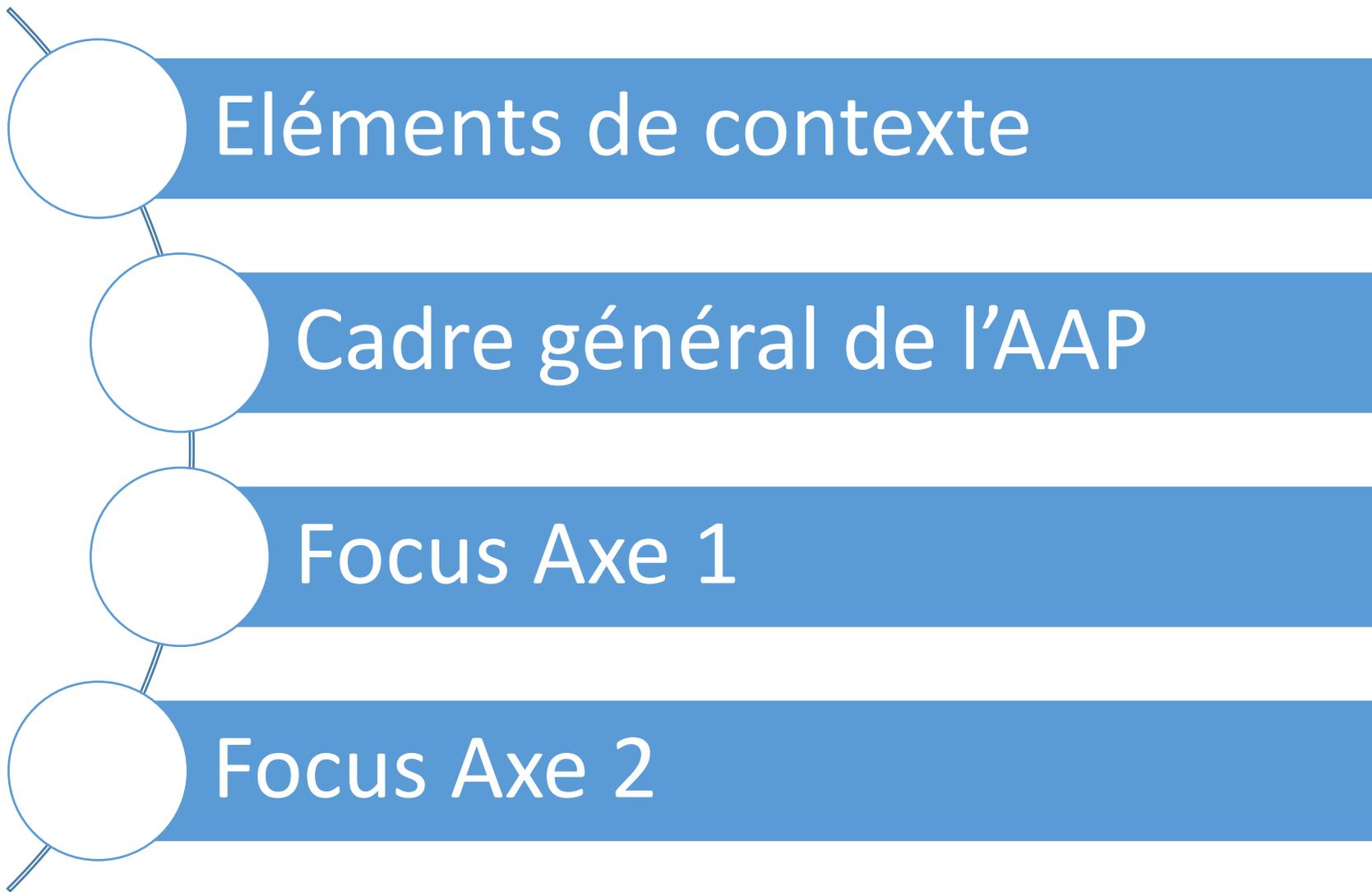


# **Dispositif d'accompagnement socioprofessionnel territorialisé des Allocataires du Revenu de Solidarité Active (ARSA)**

Appel à projets 2026-2028



**1/ Éléments de contexte : conforter le système en place tout en répondant aux exigences de la Loi « Plein Emploi ».**

# Le dispositif en place dans le cadre de l'accompagnement socioprofessionnel territorialisé a montré au fil des années des résultats positifs.

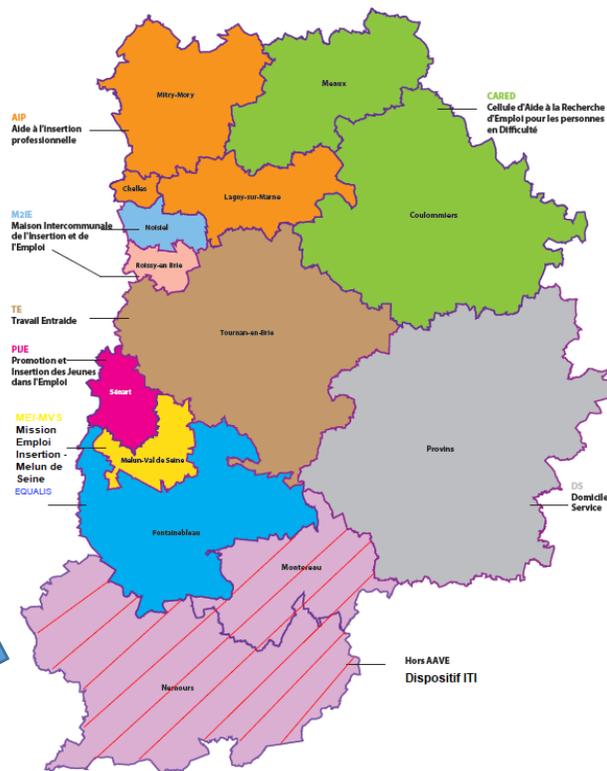


Un accompagnement de proximité



28% de sorties positives

Territoires des Associations d'Accompagnement Vers l'Emploi des bénéficiaires du RSA en Seine-et-Marne (AAVE)

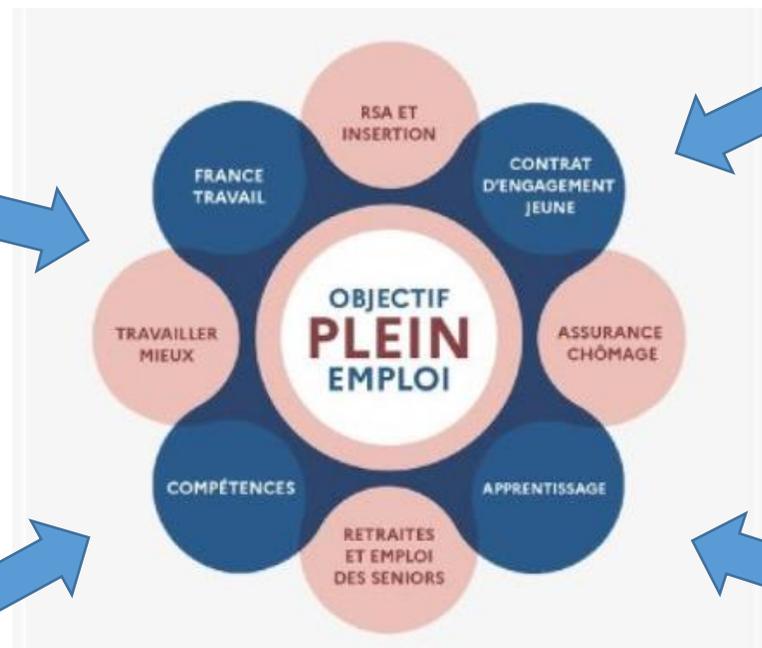
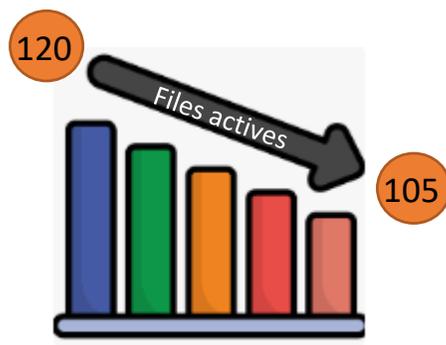


Un retour sur investissement positif



1/3 de retour dans le dispositif à 12 mois

Le nouveau dispositif devra permettre de conforter le système en place tout en répondant aux exigences de la Loi « Plein Emploi »...



Le nouveau dispositif devra permettre de conforter le système en place tout en répondant aux exigences de la Loi « Plein Emploi »...



Miser sur l'entrée dans le parcours



...le collectif...



... et des ré interrogations fréquentes du parcours



## **2/ Cadre général de l'AAP : un dispositif d'accompagnement à destination des ARSA**

## Objectifs et missions attendues



### Objectifs

- Proposer aux ARSA une modalité d'accompagnement socio-professionnel reposant sur un accompagnement vers l'emploi durable les ARSA
- Environ 100 suivis par ETP



### Contenu en lien avec le RSA

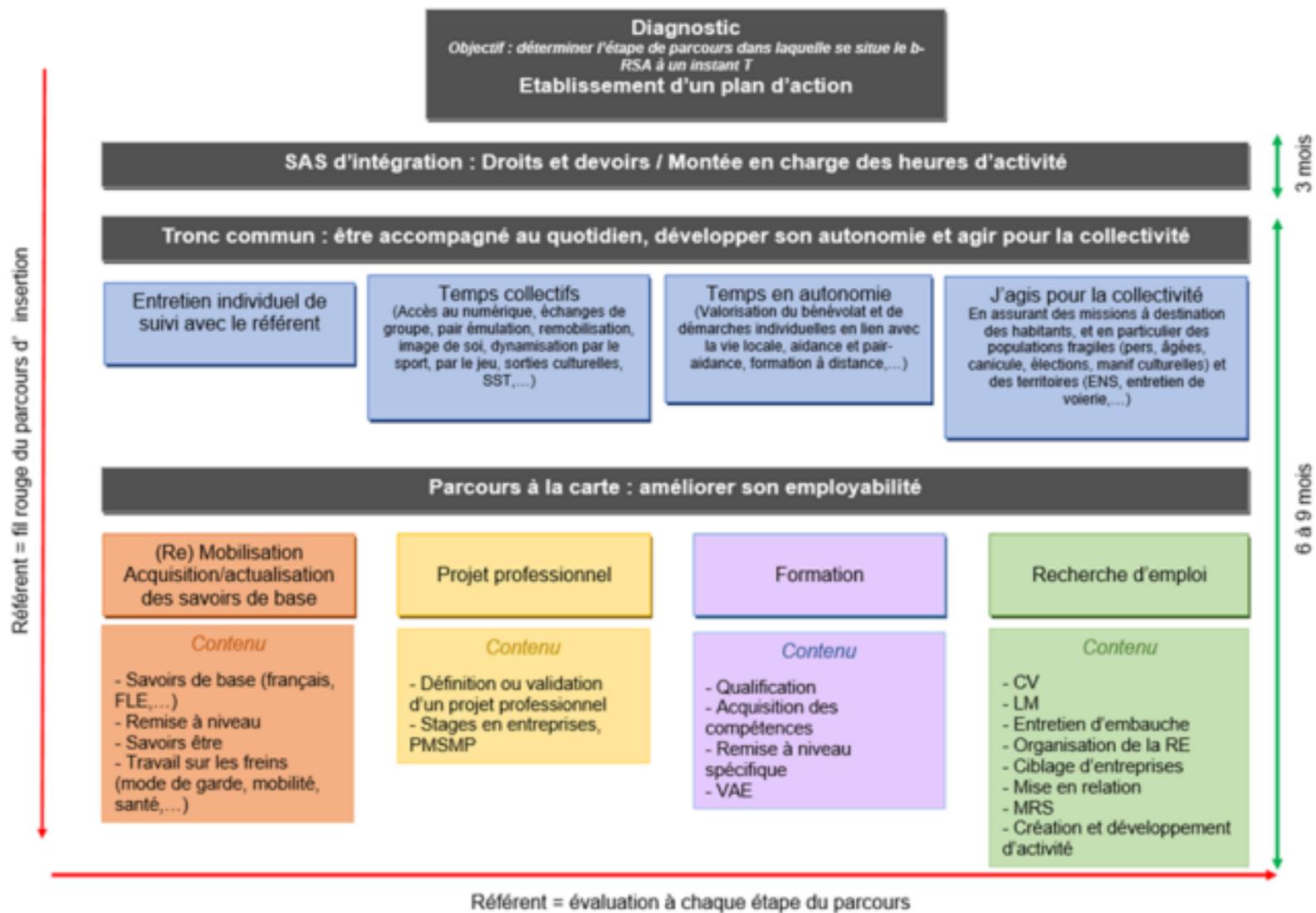
- Information des allocataires : sur les droits et devoirs liés à cette aide publique, sur les modalités de l'accompagnement proposé ;
- Diagnostic des situations individuelles et définir ainsi les potentiels et les freins à l'emploi des usagers ;
- Parcours d'accompagnement : définir avec l'usager un parcours d'accompagnement adapté à ses besoins
- Contractualisation
- Prescription : proposer aux allocataires du RSA une prescription adaptée vers les outils d'insertion
- Réorientation : proposer la réorientation vers un autre référent unique si nécessaire ;
- Sanction : proposer une sanction en cas de non respect des devoirs



### Modalités d'accompagnement

- Diagnostic et plan d'action décliné dans le contrat
- Phase de remobilisation/accompagnement intensif sur les 3 premiers mois de parcours
- Accompagnement sur une durée maximum de 24 mois
  - Des entretiens individuels
  - Des temps collectifs
  - La mobilisation des actions d'insertion développées par le Département et ses partenaires

# A titre d'illustration, le schéma ci-après présente différentes pistes de travail que les candidats pourront explorer



## Modalités de suivi et de pilotage



### Modalités de suivi

- Utilisation des logiciels SI du Département
- Suivi FSE sur l'axe 1
- Indicateurs
  - activité
  - résultat
  - impact



### Obligations annexes

- RGPD
- PMSMP
- Heures d'activité



### Comitologie

- Un comité de suivi départemental par an
- Des points techniques réguliers
- Des rencontres techniques trimestrielles regroupant les différents porteurs

## Eligibilité des porteurs et des projets

### Organismes

Tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion (associations, organismes de formation, fédérations, ou toutes autres structures intervenant dans le domaine de l'insertion sociale et professionnelle).

### Public cible

Allocataires du revenu de solidarité active

### Période de réalisation

2026-2028

## Etude des candidatures



### Éléments principaux

- Objectifs visés et résultats attendus
- Descriptif du public cible
- Présentation du ou des porteur(s) du projet
- Identification des partenaires
- Dates de réalisation
- Budget



### Critères d'analyse

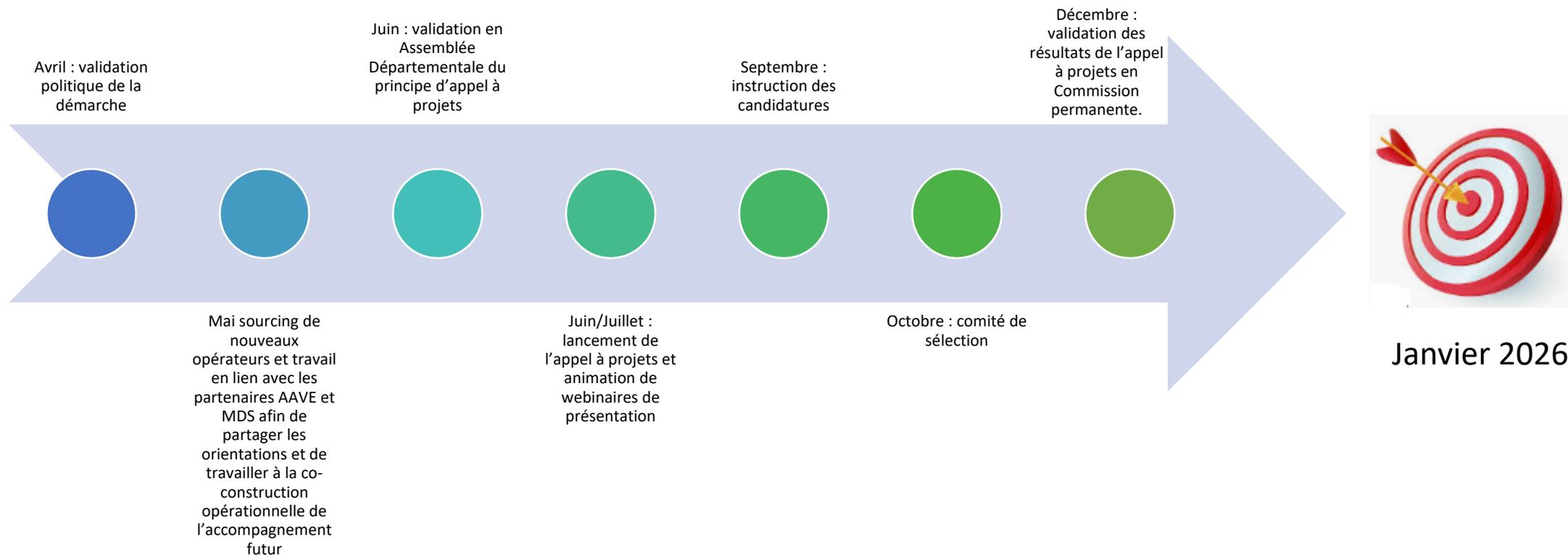
- Pertinence du projet au regard du contexte local
- Pertinence du projet au regard des objectifs prédéfinis
- Analyse du plan de financement



### Plan de financement

- Axe 1 : cofinancement CD/FSE
- Axe 2 : financement CD
- Montant global de l'AAP : 3 949 000€

## Rétro planning



## Modalités de candidature

### Axe 1

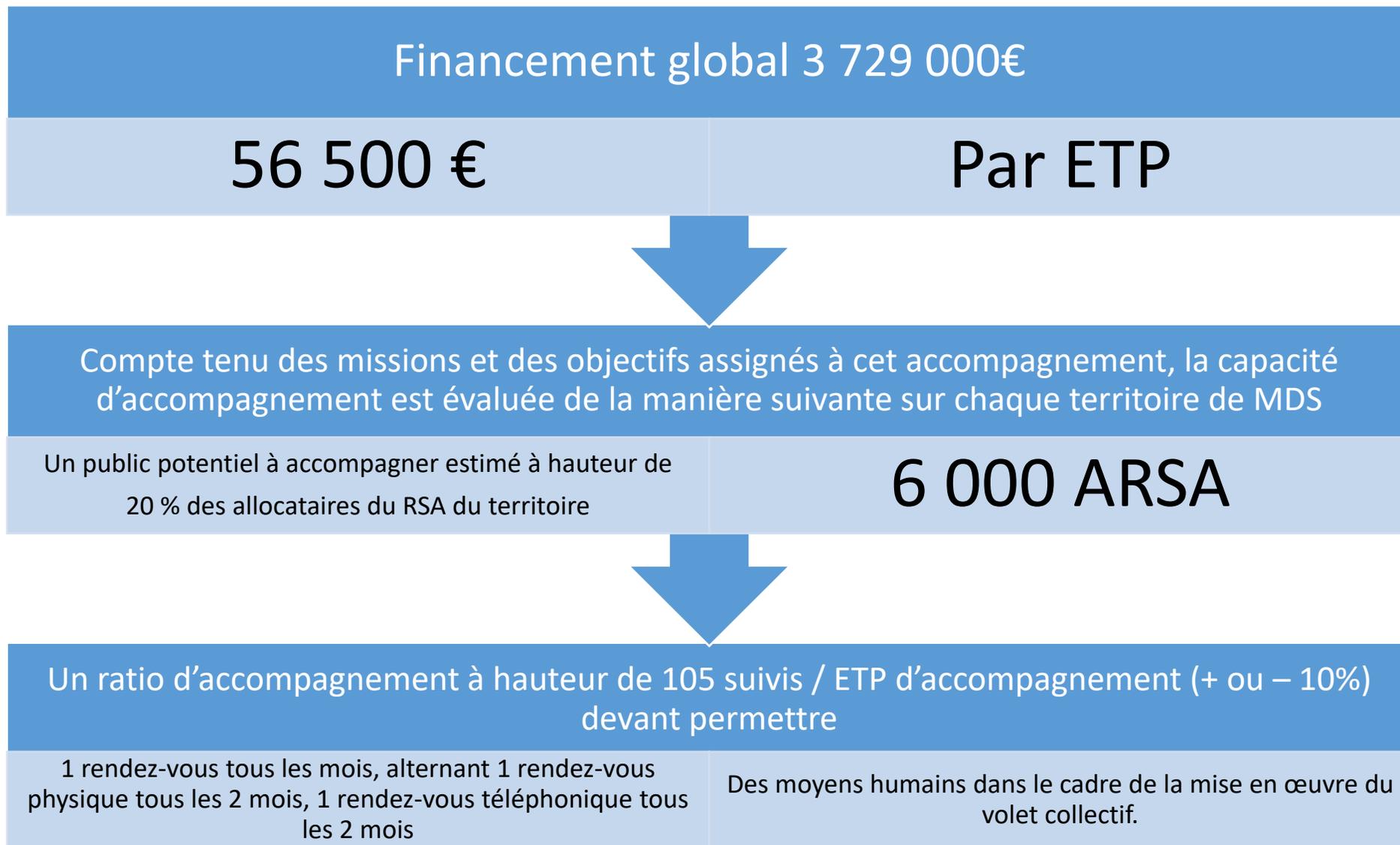
- CD : formulaire Axe 1 [DIHCS-AAP@departement77.fr](mailto:DIHCS-AAP@departement77.fr) pour le 15 août
- FSE : sur MDFSE pour le 1<sup>er</sup> septembre

### Axe 2

- formulaire Axe 2 [DIHCS-AAP@departement77.fr](mailto:DIHCS-AAP@departement77.fr) pour le 15 août

## **3/ Focus sur l'axe 1**

## Modalités de financement



## Rappel des moyens disponibles

AAVE	ETP Accompagnement individuel	ETP Accompagnement collectif	Montant de subvention à raison de 56 500€/ETP
AAVE - Chelles	3,00	1,00	226 000,00 €
AAVE - Lagny	5,00	1,00	339 000,00 €
AAVE - Mitry-Mory	4,00	1,00	282 500,00 €
AAVE - Coulommiers	3,00	1,00	226 000,00 €
AAVE - Meaux	5,00	1,00	339 000,00 €
AAVE - Provins	3,00	1,00	226 000,00 €
AAVE - Fontainebleau	3,00	1,00	226 000,00 €
AAVE - Noisiel	4,00	1,00	282 500,00 €
AAVE - Roissy en Brie	3,00	1,00	226 000,00 €
AAVE - Melun	8,00	1,00	508 500,00 €
AAVE - Sénart	3,00	1,00	226 000,00 €
AAVE - Tournan en Brie	3,00	1,00	226 000,00 €
AAVE - Montereau	3,00	1,00	226 000,00 €
AAVE - Nemours	2,00	1,00	169 500,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>52,00</b>	<b>14,00</b>	<b>3 729 000,00 €</b>

## **4/ Focus sur l'axe 2**

## Rappel des dispositions spécifiques

### Public cible

- ARSA de – 26 ans
- Volet Socio pro

### Volumétrie

- Environ 100 jeunes par an en file active sur l'ensemble du territoire
- Soit 0,35 ETP/par territoire

### Modalités

- 20 000€ par territoire
- Convention : accès aux outils du département



**Département de Seine-et-Marne**

Hôtel du Département

CS 50377

77010 Melun cedex

Tél. 01 64 14 77 77

**seine-et-marne.fr**

